DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 30 novembre 2012

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3826-2012.
Révision de la décision interlocutoire D-2012-126 (R-3823-2012) entamant la détermination du revenu requis et des tarifs pour l'année 2013 d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT).
Autorités de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Chère Consœur,

Nous vous prions de trouver sous pli le texte intégral des autorités citées ou dont des extraits sont reproduits aux paragraphes 9 et 10 de l'argumentation de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* au présent dossier (l'arrêt de la Cour d'appel prononcé dans *CEGEP de Valleyfield* c. *Gauthier-Cashman* et autres autorités connexes), en nous excusant du délai.

Nous joignons également certains jugements additionnels citant avec approbation et appliquant *CEGEP de Valleyfield* c. *Gauthier-Cashman*.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. Les participants.